



L'EXAMEN DU PRODUIT DU TRAVAIL RENFORCE LES TITRES DE L'ICE

PAR DAN BREWER, AACI, P.A.P.P.,
PRÉSIDENT BÉNÉVOLE, COMITÉ DES ADMISSIONS ET DE L'ACCREDITATION



En janvier 2014, l'Institut canadien des évaluateurs (ICE) a ajouté l'Examen du produit du travail (EPT) aux exigences sur les titres. Les stagiaires qui se sont joints à l'Institut avant janvier 2014 doivent soumettre un produit du travail et les stagiaires arrivés après janvier 2014 doivent en soumettre trois.

L'Examen du produit du travail se veut une expérience d'apprentissage positive permettant d'analyser en profondeur la qualité du travail que l'on attend de la part d'un membre désigné AACI ou CRA. Les stagiaires recevront une rétroaction sur leur produit du travail pour les aider à mieux comprendre les *Normes uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada (NUPPEC)*, pour améliorer la qualité de leur travail et pour réduire le risque d'une réclamation pour responsabilité professionnelle.

Le programme EPT aidera aussi les stagiaires à se préparer au Programme d'expérience pratique et à l'Entrevue sur les compétences professionnelles.

Qui sont les pairs examinateurs ?

Les pairs examinateurs de l'ICE sont des membres AACI et CRA travaillant à l'échelle du pays dans diverses disciplines touchant

l'évaluation. Ces bénévoles sont des évaluateurs à honoraires, rémunérés, commerciaux et résidentiels. Bien formés sur les *NUPPEC*, les pairs examinateurs fourniront aux stagiaires une rétroaction qui les aidera non seulement durant leur période de candidature, mais aussi tout au long de leur carrière. S'ils ont une relation d'affaires et(ou) personnelle avec les stagiaires, les pairs examinateurs sont tenus de déclarer un conflit d'intérêts. Il est à noter que suite à l'examen du pair, chaque soumission est validée par un pair examinateur principal et bénévole afin d'assurer la cohérence de tous les examens.

Qu'est-ce qu'une soumission acceptable ?

Le produit du travail soumis doit avoir été complété au cours des 12 derniers mois. Chacune des soumissions doit démontrer un type de produit du travail différent et progressivement complexe se conformant aux *NUPPEC*. Le produit du travail peut viser l'un ou l'autre des services professionnels reconnus par l'ICE :

- Évaluation
- Examen
- Consultation
- Étude de fonds de réserve

SOUSSION N° 1

Dans les 6 mois de l'admission à la candidature

SOUSSION N° 2

Idéalement à la moitié de la durée de l'expérience pratique

SOUSSION N° 3

Dans les 3-6 mois de l'inscription à l'Examen d'expérience pratique

Quand l'EPT doit-il être soumis ?

Les stagiaires qui se sont joints à l'Institut avant 2014 doivent soumettre leur produit du travail de trois à six mois avant de s'inscrire à l'Examen écrit d'expérience pratique. Les nouveaux stagiaires doivent soumettre des produits du travail réalisés à différents stades de leur période de candidature. Les pairs examinateurs s'attendent à des produits du travail de plus en plus complexes à chaque examen.

Les deux premières soumissions apporteront aux stagiaires une rétroaction sur les *NUPPEC* ainsi que des conseils en matière de pratiques exemplaires. La dernière soumission

doit se conformer aux dispositions des *NUPPEC*, à défaut de quoi une nouvelle soumission sera requise dans les 30 jours.

Qui reçoit la rétroaction ?

Toute la rétroaction sera communiquée aux stagiaires et à leur mentor et(ou) cosignataire. C'est une partie importante du processus, car cela leur permet de s'asseoir avec leur mentor et(ou) cosignataire et d'examiner le rapport avec lui.

Pourquoi a-t-on institué l'EPT ?

L'ICE a la responsabilité de produire les membres désignés les mieux formés et les plus professionnels au Canada. L'Examen écrit d'expérience pratique évalue dans

quelle mesure les membres comprennent les principes de base de la valeur, alors que l'Entrevue sur les compétences professionnelles évalue leur maîtrise des compétences auxquelles l'ICE s'attend de leur part. Grâce à l'EPT, l'Institut peut suivre la progression de ses stagiaires pendant leur cheminement et avoir la certitude que les évaluations et(ou) les services rendus aux clients par les membres sont conformes aux *NUPPEC* et correspondent à la haute qualité qu'attendent les clients des membres désignés de l'ICE.

Pour plus d'information sur le programme d'Examen du produit du travail, rendez-vous sur www.aicancada.ca/fr/work-product-review/. 

LE SAVIEZ-VOUS ?**Pour livrer le Programme d'études professionnelles de l'ICE, il faut :**

- 6 employés de l'U.C.-B. pour conseiller, soutenir et apporter une aide administrative;
- 9 employés de l'U.C.-B. et 25 spécialistes externes pour élaborer les cours;
- 7 employés de l'U.C.-B. pour livrer la matière des cours, incluant les cours en ligne;

- 5 employés de l'U.C.-B. et 50 spécialistes/évaluateurs externes comme tuteurs; et
- 3 employés de l'U.C.-B. et 80 surveillants externes pour administrer les examens.

Ça fait en tout 185 spécialistes – universitaires, experts en la matière et membres de l'ICE – pour livrer aux évaluateurs professionnels le programme éducatif le plus complet qui soit.